

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le trente juin à 19 h 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Laurent FOURMOND, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Jean-Louis CLOU par M.PREHU, Willy DESHAYES par Mme MARTINS-MELO.

Absent excusé : Christophe PINET.

M.ALLERMOZ accepte les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2017/22 du 08/06/2017 : Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité et proposition de raccordement électrique, avec ENEDIS pour 3 553.09 € TTC.
- Décision n°D2017/23 du 08/06/2017 : Contrat avec la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €.
- Décision n°D2017/24 du 08/06/2017 : Contrat de service avec AE BUREAUTIQUE concernant 1 photocopieur pour l'Accueil Collectif de Mineurs. Location trimestrielle de 135 € HT, coût page N&B de 0.004075 €HT.

PERSONNEL**01 - N°DCM2017/52 Demande d'agrément Service Civique**

- MET en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour six personnes à compter du 01/09/2017 et AUTORISE M.Le Maire à signer tous les documents afférents à cet mise en place et SOLICITE une subvention auprès de l'Etat pour un montant maximum de 100 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME**02 - N°DCM2017/53 ZAC Croix de l'Orme : aliénation des chemins ruraux n°15 et 16**

- VEND à Grand Paris Aménagement les parcelles n° B 2492 de 67 m², n° B 2493 de 37 m², n° B 2494 de 28 m², n° B 2495 de 16 m², n° B 2496 de 43 m², n° B 2497 de 19 m², n° AB 185 de 80 m², n° AB 186 de 246 m², n° C 1174 de 12 m², soit une superficie totale de 548 m², au prix de 5 754 € conformément à l'avis des domaines.

Adopté par 19 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

03 - N°DCM2017/54 Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision de Plan Local d'Urbanisme

- TIRE le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure, ARRETE le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bruyères-le-Châtel tel qu'il est annexé à la présente, PRÉCISE que le projet de révision du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme et aux communes limitrophes et établissements publics intercommunaux intéressés, PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, à Monsieur le directeur départemental de l'équipement de l'Essonne, PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois conformément à l'article R 153-20 du Code de l'Urbanisme.

Adopté par 19 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

04 - N°DCM2017/55 Acquisition des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) sises La Poussinerie, Verville par voie de préemption

- APPROUVE l'acquisition par la commune par voie de préemption, des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) d'une superficie totale de 13 135 m² (assiette de copropriété) dont 3 196 m² concernent le lot 1, 2 940 m² concernent le lot 2, 2 832 m² concernent le lot 3 et 160 m² concernent le lot 4, 3 368 m² concernent les parties communes générales et 75 m² concernent les parties communes spéciales aux lots 1 et 2 et 277 m² concernent les parties communes spéciales aux lots 2, 3 et 4, et 287 m² concernent l'accès commun au 2/3 indivis au profit des copropriétaires classés en Espaces Naturels Sensibles, au prix de 377 100€, conforme aux prix fixés par les services des domaines avec une marge de négociation de 10 %.
Adopté par 10 voix, 8 abstentions (Mmes HUBERT-TIPHANGNE, MARTINS-MELO, PEREIRA et PIQUE, MM.CLOU, DESHAYES, MARION, PREHU) et 4 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO, Mmes GIRARD et LE BIDRE) par un scrutin public.

05 - N°DCM2017/56 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4)

- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement pour l'acquisition par voie de préemption des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) d'une superficie totale de 13 135 m² (assiette de copropriété) dont 3 196 m² concernent le lot 1, 2 940 m² concernent le lot 2, 2 832 m² concernent le lot 3 et 160 m² concernent le lot 4, 3 368 m² concernent les parties communes générales et 75 m² concernent les parties communes spéciales aux lots 1 et 2 et 277 m² concernent les parties communes spéciales aux lots 2, 3 et 4, et 287 m² concernent l'accès commun au 2/3 indivis au profit des copropriétaires classés en Espaces Naturels Sensibles, au prix de 377 100 €.

Adopté par 17 voix, 2 abstentions (M.DESHAYES et Mme MARTINS-MELO) et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

06 - N°DCM2017/57 Subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts pour les parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4)

- APPROUVE l'acquisition par la commune des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) d'une contenance de 13 135 m² pour préserver, aménager, entretenir et sauvegarder le site dans l'intérêt du public, S'ENGAGE à maintenir l'inscription des parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) en zone Naturelle (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme, AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France.

Adopté par 17 voix, 2 abstentions (M.DESHAYES et Mme MARTINS-MELO) et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

FINANCES**07 - N°DCM2017/58 Décision modificative n°1 – Budget Principal M14**

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 ci-dessous,

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
60632 - Fournitures petits équipements	3 000,00	
70878 - Remb Sinistre (inondation 2016)		3 000,00
73212 - Dotation de solidarité communautaire		66 237,05
73221 - Fonds de solidarité des communes de la région IDF		-66 237,05
7488 - Autres attributions et participations		36 709,00
7788 - Autres produits exceptionnels		-36 709,00
Total Section de Fonctionnement	3 000,00	3 000,00

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
2184 - Opération 33 - Mobilier	4 000,00	
1321 - Subvention TNI		-14 000,00
1328 - Subvention ENEDIS Rue Tatin		18 000,00
Total Section de Fonctionnement	4 000,00	4 000,00

Adopté par 19 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

08 - N° DCM2017/59 Subvention à l'association « Trace la route »

- ALLOUE à l'association « Trace la route » la somme de 300 € (trois cents euros).

Adopté par 21 voix et 1 voix contre (M.BERTHENET) par un scrutin public.

09 - N°DCM2017/60 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de l'appel à projets « innovation en faveur de la transition énergie climat en Essonne », pour une liaison douce de quartier à quartier

- SOLLICITE une subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour le financement de la réalisation des liaisons douces afin de relier trois pôles de développement : l'habitat et les équipements publics, les commerces et les services, et l'économie, la culture et les loisirs.

Adopté par 19 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

10 - N°DCM2017/61 Règlement intérieur du Pôle éducatif « L'arc-en-ciel des savoirs »

- APPROUVE le règlement intérieur du Pôle éducatif « L'arc-en-ciel des savoirs » ci-joint à compter du 01/09/2017 et autorise Monsieur le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2017/62 Organisation du temps scolaire : semaine à 4 jours

- DEMANDE, à Monsieur Le Directeur Académique, une dérogation aux dispositions de l'article D.521-10 du Code de l'Éducation afin que l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires se fasse sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, sur 36 semaines, à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2017.

Adopté par 19 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

12 - N° DCM2017/63 Convention de prise en charge financière

- APPROUVE la convention de prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie périscolaire soir pour l'enfant Lucas FOURDRAIN à compter de l'année scolaire 2017/2018. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13 - N°DCM2017/64 Modification des statuts du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge)

- S'OPPOSE au projet de modification des statuts, tel que présenté en annexe (projet de statuts) et portant sur les parties suivantes :

Le préambule : mise à jour du contexte

Article 1 – Constitution et dénomination du syndicat : suppression des collectivités de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin, la CAPY et adjonction de nouvelles collectivités : Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES et Communauté d'Agglomération CŒUR d'ESSONNE.

Article 2.1.1.1. Compétence gestion des cours d'eau : mise à jour des collectivités adhérentes et ajout de la notion de bassin hydrographique de l'Orge amont et de l'entretien et aménagement des canaux, lacs ou plans d'eau en lien hydraulique avec les cours d'eau.

Article 2.1.2 BRANCHE ASSAINISSEMENT : mise à jour des collectivités adhérentes et du tableau précisant l'adhésion des collectivités aux différentes compétences.

Adopté par 19 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

14 – Football Club des 3 Vallées

15 - Acquisition dans le cadre de la préemption

16 – Football Club des 3 Vallées

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 03/07/2017
Le Maire,

Thierry ROUYER



